

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20230403-2023_20-DE
Reçu le 03/04/2023

SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 30 MARS 2023
À 19h

Délibération 2023 / 20
(1^{ère} délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
23/03/2023

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
03/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAZEYRAC Pierrick (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel),

Absents excusés :

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, CASTAGNE Yoan,

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE GRAMAT – EXERCICE 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	307 546,78	-	308 937,07
Réalisation de l'exercice :	3 783 071,60	3 823 039,47	1 164 046,63	1 637 082,11
Totaux :	3 783 071,60	4 130 586,25	1 164 046,63	1 946 019,18
Résultat de clôture par section :	-	347 514,65	-	781 972,55

AR Prefecture

046-214601288-20230403-2023_20-DE
Reçu le 03/04/2023

Capacité de financement d'Investissement :	781 972,55
Restes à réaliser en dépenses d'Investissement :	196 779,30
Restes à réaliser en recettes d'Investissement :	48 679,00
Capacité de financement avec RAR :	633 872,25
Rappel excédent de fonctionnement :	347 514,65
Résultat de clôture *avec RAR :	981 386,90
Résultat de clôture *sans RAR :	1 129 487,20

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser suivants :

<i>RESTES A REALISER - DEPENSES</i>		
Opérations	LIBELLE DE L'OPERATION	Montant
-	RESTAURATION FOUR A PAIN HAMEAU DU CLOUCAU	11 748,40 €
-	EXTINCTEURS POLE ARTISTIQUE	342,67 €
-	EXTINCTEURS MAIRIE	500,81 €
-	EXTINCTEURS ATELIERS	529,56 €
-	EXTINCTEURS SALLE DE L'HORLOGE	351,07 €
Op. 9180	TRX RENOVATION GROUPE SCOLAIRE CB	1 543,20 €
Op. 9026	AMENAGEMENT JARDIN SEC DEVANT LE CINEMA	4 915,99 €
Op. 9028	REHABILITATION DOJO TRIBUNE VESTIAIRES	148 422,00 €
Op. 9045	MOE REMPLACEMENT CHAUDIERES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX DIVERS	28 425,60 €
TOTAL :		196 779,30 €

<i>RESTES A REALISER - RECETTES</i>		
	LIBELLE DE L'OPERATION	Montant
c/1312	CONSEIL REGIONAL MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE PRIMAIRE CB	40 904,00 €
c/1312	REGION OCCITANIE REHABILITATION PLACE DU FOIRAIL AU TITRE PETR FIGEAC	7 775,00 €
TOTAL :		48 679,00 €

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. SYLVESTRE se retire avant le vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Michel SYLVESTRE.

